

L'IRTS Languedoc-Roussillon à Montpellier (1943)



Sources

Lafon (Robert), « La naissance et les premiers pas d'une association régionale : l'Union régionale de Montpellier », *Sauvegarde*, n°3, juillet 1946, p. 3-12.

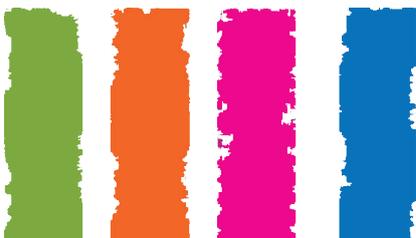
Lafon (Robert), Lenhardt (M.), « Montpellier : l'Institut de psycho-pédagogie médico-sociale de l'Université », *Sauvegarde de l'enfance*, n°8-10 [« Formation des techniciens de l'enfance inadaptée : écoles pour éducateurs »], octobre-décembre 1952, p. 651-674.

Lafon (Robert), *Et si je n'avais été que psychiatre ?*, préface de Germaine Poinso-Chapuis, Montpellier, Editions Actif, 1980, 518 p.



Pour citer cet article :

Lafon (Robert), Lenhardt (M.), « Montpellier. L'Institut de psycho-pédagogie médico-sociale de l'Université », *Sauvegarde de l'enfance*, n°8-10, octobre-décembre 1952, p. 651-674.



MONTPELLIER

L'Institut de psycho-pédagogie médico-sociale de l'Université

par R. LAFON et M. LENHARDT

L'un de nous a déjà présenté cet Institut (I.P.P.M.S.) aux lecteurs de *Sauvegarde de l'Enfance*, il y a trois ans. A la demande de la rédaction nous reprendrons cependant l'article qui y avait été consacré ; toutefois on constatera que depuis une évolution importante s'est nécessairement faite : le dynamisme de nos entreprises apparaissant comme une des caractéristiques heureuses de l'œuvre constructive des Associations régionales et des services qui travaillent en liaison étroite avec elles.

Nous avons à plusieurs reprises exposé déjà notre point de vue sur la formation des principaux techniciens de la sauvegarde de l'enfance dans notre petit livre paru aux Presses universitaires de France (1), dans d'autres articles (2) et au Congrès de l'U.N.A.R. à Paris.

HISTORIQUE

Dès la naissance, en 1943, de l'Union régionale des œuvres sociales de l'enfance et de l'adolescence de Montpellier, notre plan d'équipement prévoyait

(1) R. Lafon : « La psycho-pédagogie médico-sociale ». P.U.F., 1950.

(2) R. Lafon : « L'équipe de psycho-pédagogie médico-sociale », *Sauvegarde de l'Enfance*, 1950, n° 1, p. 39 ;

« L'Institut de psycho-pédagogie médico-sociale de l'Université de Montpellier. *Sauvegarde de l'Enfance*, 1950, n° 1, p. 45 ;

« Les Ecoles de formation des principaux techniciens de l'enfance inadaptée ». II^e Congrès U.N.A.R., Paris, 1950. *Sauvegarde de l'Enfance*, 1951, n° 2-3, p. 258.

HISTORIQUE ET PRÉSENTATION DES ÉCOLES

la création d'une « école de formation du personnel », sans laquelle il nous paraissait impossible de mener notre tâche à bien. Cette école put être fondée très tôt, en novembre 1943, grâce à l'appui de M. le doyen Euzière et à la bienveillance de M. le recteur Sarrail, sous l'égide du commissariat général à la Famille, par l'Union régionale, sous le nom d'Institut régional de psycho-pédagogie médico-sociale.

En 1946, devant la réussite des deux premières années et devant l'impérieuse nécessité de faire davantage pour l'enfance inadaptée, MM. les doyens Euzière et Giraud, de la Faculté de médecine, invitèrent leurs collègues des Facultés de droit et des lettres à envisager la création d'un « Institut d'université ». Le conseil de l'Université, saisi d'un rapport favorable, le transmet avec tout son appui au ministère de l'Éducation nationale. Le 13 juin 1946 était publié au *Journal officiel* un décret portant création d'« un institut de psycho-pédagogie médico-sociale de l'Université de Montpellier » et d'un diplôme de cet institut.

L'article premier de l'annexe du décret prévoyant que cet institut était créé avec la collaboration de l'Association régionale de sauvegarde (Union régionale des œuvres sociales de sauvegarde de l'enfance de Montpellier) et la plupart des professeurs de l'institut précédent appartenant à l'Éducation nationale, il fut possible au conseil d'administration du nouvel institut, suivant le vœu émis par le conseil de l'Université, d'utiliser les éléments et les moyens déjà existants et, en novembre 1946, l'institut régional ouvrait de nouveau ses portes, au cours d'une séance inaugurale présidée par M. le recteur Sarrail, avec sa nouvelle formule d'institut d'université, dépendant des points de vue technique et scientifique des Facultés de droit, des lettres et de médecine, et des points de vue administratif et financier de la Faculté de médecine et de l'Association régionale de sauvegarde. Il convient de souligner, dès le début, que cet institut n'a pu fonctionner, et ne fonctionne encore, que grâce aux subventions et aux bourses accordées par le ministère de la Santé publique et de la Population et de marquer ainsi l'étroite collaboration de ce ministère avec l'Éducation nationale.

BUT ET ESPRIT

Le décret du 13 juin 1946 précise que l'institut a pour objet « de répandre et de perfectionner les connaissances relatives à l'éducation des enfants inadaptés et à l'orientation humaine, leurs méthodes et leurs applications ».

Relevant du point de vue scientifique de trois facultés, il a la formule du véritable institut d'université : point de rassemblement de diverses disciplines et centre de formation pratique.

Il est à la fois :

1°) Un centre de recherches visant, par la collaboration des divers milieux familiaux, scolaires, universitaires, juridiques, charitables et sociaux, à la connaissance des causes de la mauvaise hygiène mentale juvénile, aux moyens d'améliorer les conditions matérielles et morales de la vie et à perfectionner les méthodes de connaissance et d'éducation de l'enfance inadaptée ;

2°) Un centre d'enseignement ouvert à tous ceux qui s'intéressent à l'enfance inadaptée :

HISTORIQUE ET PRÉSENTATION DES ÉCOLES

- a) aux étudiants et anciens étudiants des diverses facultés et écoles, désireux de se spécialiser dans les questions étudiées à l'institut ;
- b) aux candidats aux professions d'éducateur spécialisé ou de délégué permanent à la liberté surveillée ;
- c) à toutes les personnes s'intéressant à l'enfance inadaptée ou à l'orientation humaine.

L'esprit général qui guide l'institut est :

1°) Donner à tous une formation commune de façon que chacun connaisse l'ensemble des problèmes soulevés par l'enfance inadaptée, puisse se faire comprendre et être compris des autres, sache ce qu'il doit apporter à ses coéquipiers et ce qu'il peut attendre d'eux. Cette formation doit être psychologique, pédagogique, médicale, sociale et juridique, d'où le nom de l'institut, qui, dès le début, a bien marqué cette tendance ;

2°) Donner non seulement une formation théorique, mais aussi et surtout une formation pratique par des visites, des travaux pratiques et des stages ;

3°) Donner à chacun selon sa vocation et ses aptitudes une spécialisation qui lui convienne, grâce à des enseignements particuliers et à un choix judicieux des stages ;

4°) Apprendre qu'une seule discipline ou une seule méthode ne permet généralement pas de résoudre les nombreux problèmes de l'enfance inadaptée ; les moyens employés peuvent varier avec chaque cas et chaque éducateur ; seul le travail en équipe de spécialistes différents permet habituellement d'aboutir ;

5°) Montrer que l'école ne peut donner qu'une information et un début de formation. Au-delà de l'école chacun doit poursuivre sa propre formation par l'extension de sa culture et le déroulement de ses expériences ;

6°) Permettre à chacun l'épanouissement de sa personnalité et le développement de ses dons et de ses goûts particuliers ;

7°) Malgré les origines, la culture et les tendances philosophiques, politiques ou religieuses différentes, faire de chaque promotion une équipe solide, unie par le lien commun de l'amour de l'enfance et rattachée aux promotions précédentes par le travail en commun au cours des stages, des cercles d'études et des réunions périodiques. L'acquisition de la vie en sympathie entre éducateurs est indispensable pour vivre ultérieurement en sympathie avec l'enfance qu'on veut réadapter ;

8°) Essayer toujours de comprendre en s'abstenant de juger selon soi ; rester dans le concret, dans le pratique ; ne pas se laisser aller au scientisme ;

9°) Penser qu'il y a en tout être une puissance salutaire impondérable qu'il importe de révéler et qui doit entretenir l'espérance et la persévérance. Ne pas se laisser aller à un optimisme béat et sot, mais, malgré tout, avoir confiance en la perfectibilité humaine.

Ce que nous avons voulu réaliser n'est donc pas uniquement une école d'éducateurs spécialisés, mais bien un institut de recherches et de formation théorique et pratique des principaux techniciens de la sauvegarde de l'enfance.

HISTORIQUE ET PRÉSENTATION DES ÉCOLES

D'emblée nous avons voulu donner à tous une culture et un esprit de base indispensables et à chacun une formation professionnelle pratique.

Le manque d'organisation officielle des professions nouvelles mais nécessaires en P.P.M.S. et des enseignements spécialisés y préparant (conseillers de psychologie, assistantes sociales spécialisées, éducateurs spécialisés, orthophonistes, etc.) et la grande majorité d'élèves futurs éducateurs qui s'est présentée ont fait que peu à peu toute l'activité de notre école a été centrée sur la formation de ces derniers. L'institut est devenu peu à peu une école d'éducateurs spécialisés et son diplôme (pour lequel on avait prévu plusieurs mentions de formations professionnelles) considéré comme un parchemin consacrant celui qui le possède : éducateur spécialisé.

Une nouvelle mise au point nous paraît indispensable. Nous attendons avec impatience pour faire les ajustements que soient approuvés enfin les statuts des éducateurs et des conseillers de psychologie. De toute façon nous pensons que notre organisation future comportera :

1°) Un enseignement général à l'institut : théorique et pratique ;

2°) Des formations professionnelles théoriques, pratiques et « cliniques » (formation par le contact direct avec les cas) dans les sections spécialisées de l'institut coopérant avec les établissements voisins, recevant des élèves en stage, et ayant des maîtres moniteurs appartenant à la fois au personnel enseignant de l'institut et au personnel exerçant dans un établissement agréé par l'institut ;

3°) Des stages prolongés (deux ans) d'exercice de la profession en vue de faire la preuve de l'aptitude à l'exercice de la profession et d'acquérir le droit d'être considéré comme un spécialiste qualifié des services de sauvegarde de l'enfance.

Ainsi trois échelons à gravir, sanctionnés chacun par un certificat :

a) certificat d'études de P.P.M.S. ;

b) certificat de formation professionnelle dans telle ou telle section ;

c) diplôme d'aptitude à l'exercice de la profession et de qualification dans la branche correspondant à la spécialité pratiquée,

les deux certificats étant délivrés par l'institut et le diplôme d'aptitude et de qualification par un comité tripartite composé de personnes désignées par l'institut, la profession organisée et les employeurs (organismes publics ou privés utilisant ces spécialistes).

FONCTIONNEMENT

La direction et l'administration sont assurées par :

1°) Un conseil d'administration présidé par le recteur d'académie et composé de membres dont la liste est indiquée dans le décret du 13 juin 1946 ;

2°) Un directeur, Dr R. Lafon, assisté d'une secrétaire. La première secrétaire a été Mlle Mercier, la secrétaire actuelle, qui assume en même temps les fonctions de monitrice-chef, est Mlle Lenhardt. Le rôle du secrétaire-moniteur

HISTORIQUE ET PRÉSENTATION DES ÉCOLES

chef est capital. C'est lui, beaucoup plus que le directeur, qui entretient l'esprit de l'école par ses contacts constants avec les élèves, avec les moniteurs et avec les professeurs ; il est toujours là, toujours visible, plus facile à aborder que le directeur ; il se rend plus facilement compte des difficultés de chacun et des imperfections de l'institut. C'est une des grandes chances de l'institut de Montpellier d'avoir eu Mlle Mercier et d'avoir pour la remplacer Mlle Lenhardt ;

3°) Une direction administrative prise en charge par la Faculté de médecine pour les inscriptions des élèves et le recouvrement des droits d'inscription, mais surtout assurée par MM. Rebattu et Gautier, directeurs administratifs de l'Association régionale.

Le financement est presque entièrement assuré par une subvention du ministère de la Santé publique et de la Population, accordée par l'intermédiaire de l'Association régionale. Le même ministère donne des bourses à certains élèves. Les droits d'inscription des élèves n'interviennent dans le budget que pour une part très minime, une partie de ces droits reste au bénéfice de l'Université.

La durée des études était au début de quinze mois ; elle est actuellement de deux années scolaires.

Le régime est l'externat, chaque élève assurant sa nourriture et son logement. Cette formule, qui nous a été imposée par les circonstances, ne nous satisfait qu'en partie. Nous y reviendrons plus loin.

MOYENS

Les locaux dont disposait l'institut sont restés longtemps très insuffisants : une salle de cours et de travaux pratiques et une bibliothèque. Depuis trois ans la Faculté des lettres nous prête son grand amphithéâtre. L'installation de la « Maison de sauvegarde de l'enfance » va combler nos désirs à brève échéance : une salle de cours de 80 à 100 places, nécessaire pour les cours communs à plusieurs des groupes scolaires : élèves de l'institut, étudiants de la Faculté des lettres préparant le certificat de psychologie de la vie sociale, médecins préparant le diplôme de neuro-psychiatrie et élèves de l'école d'assistantes sociales ; nécessaire aussi pour des conférences d'information à un public plus élargi ; une bibliothèque, cinq salles de travaux pratiques de psychologie appliquée et de pédagogie, des bureaux pour le directeur et la secrétaire, un foyer avec chambres pour les élèves.

Dans l'immeuble de la Sauvegarde se trouveront également l'Association régionale et ses services techniques, le service social spécialisé de protection de l'enfance en danger, une petite école pour déficients ne pouvant suivre la classe de perfectionnement, un centre médico-pédagogique, un service de propagande (grâce à une vitrine) et de documentation (grâce à une bibliothèque spéciale) destinés aux passants et à toute personne intéressée par l'éducation et la santé mentale.

Il est indispensable qu'il y ait des relations étroites entre l'institut et les services de l'Association régionale : documentation commune, échanges constants concernant la formation et le placement du personnel, etc. Nous sommes heureux d'avoir pu les maintenir.

La bibliothèque de l'Association régionale est mise entièrement à la disposition de l'institut. Les débuts ont été difficiles du fait de la rareté des livres

HISTORIQUE ET PRÉSENTATION DES ÉCOLES

pendant les premières années. Actuellement elle possède plus de 1.475 livres enregistrés (1) dont 102 acquis en 1952.

Quoique encore peu connue, cette bibliothèque est déjà très fréquentée, non seulement par les élèves de l'institut et le personnel de l'Association régionale, mais aussi par des étudiants des diverses facultés, des maîtres des divers enseignements, des magistrats ou des assistantes sociales.

Le « Don suisse » a offert un nombre important de livres.

Pour permettre à l'institut d'assurer pleinement sa mission, cette bibliothèque mériterait une extension par l'achat d'un plus grand nombre de volumes, par des abonnements plus nombreux, en particulier à des revues étrangères, par la reliure des livres et par un dépouillement analytique plus poussé ; mais il faudrait davantage de crédits et de temps. Jusqu'à maintenant, le ministère de la Santé publique et de la Population a été le seul à accorder les moyens financiers indispensables au bon fonctionnement de cette bibliothèque, que beaucoup cependant consultent, car ils y trouvent des ouvrages récents qui n'existent pas encore dans les bibliothèques universitaires et des fichiers qui facilitent considérablement leurs recherches.

Le matériel de travaux pratiques a été considérablement augmenté. L'institut dispose, en particulier pour la formation pédagogique et les démonstrations, de tout le matériel Decroly, Montessori, Audemars, Froebel et Freinet et de divers jeux d'encadrement de chez Bourrelier destinés aux écoles maternelles françaises, etc.

Le professeur de pédagogie met à la disposition des élèves tout le matériel constitué par lui-même. Du reste les élèves sont initiés à la fabrication du matériel pédagogique.

Grâce encore au ministère de la Santé publique et de la Population, il nous a été possible de créer un laboratoire de démonstrations et de travaux pratiques, de psychologie expérimentale et de psychotechnie.

Ce laboratoire est à la disposition non seulement des élèves de l'institut, mais aussi des élèves de la Faculté de médecine préparant le diplôme de neuro-psychiatrie et des élèves de la Faculté des lettres inscrits aux diplômes de psychologie expérimentale et de psychologie de la vie sociale.

Une centaine de tests différents permettent d'étudier les diverses méthodes d'exploration psychologique : tests individuels, tests collectifs, tests verbaux, tests

(1) La composition de cette bibliothèque spécialisée porte essentiellement sur des ouvrages de : psychologie générale, psychologie appliquée, psychologie moderne, psychologie de l'enfant, psychotechnique, psychanalyse, psychiatrie, etc. Pédagogie, éducation, rééducation. Délinquance et criminologie étudiées sous leurs divers aspects. Problèmes sociaux, services sociaux. Hygiène, questions médicales. Éléments de droit et d'administration. Culture générale : philosophie, morale, esthétique, art, littérature, histoire, etc. Techniques particulières : éducation physique, dessin, modelage, etc.

La classification décimale a été adoptée et les fiches des catalogues sont rédigées suivant les règles adoptées par l'Association des bibliothécaires français. Pour chaque ouvrage il est établi : a) une fiche d'auteur qui est la fiche principale la plus complète ; b) une fiche de titre ; c) une ou plusieurs fiches de sujets ; d) de nombreuses fiches analytiques et des fiches de renvoi.

Le fichier analytique est le plus important, car chaque fiche désigne dans un ouvrage un chapitre ou même un paragraphe traitant d'un sujet particulier. La bibliothèque est abonnée à un certain nombre de revues dont les fiches de dépouillement prennent également place dans le fichier analytique. Cet important travail de bibliothèque est assuré par Mlle Veuillot avec une méthode et une conscience remarquables.

non verbaux de performance permettant l'application de méthodes globales, d'études de l'intelligence soit pour enfants d'âge scolaire (Binet-Simon, Terman, Terman-Merril, Violet-Conil, échelles de Yerks, Wechler), soit pour enfants d'âge pré-scolaire (Gesell, Kuhlman, etc.), toutes les grandes échelles de performance (les deux formes Grace Arthur, l'échelle d'Alexander), tests homogènes de développement, tests de vocabulaire, série importante de tests isolés de performance, tests permettant l'analyse factorielle, enfin tests de personnalité (Rorschach, Behn-Rorschach, *Thematic aperception test*, village d'Arthus, mosaïque de Lowenfeld, M.A.P.S., test de Zondi, etc.), enfin questionnaires permettant d'apprécier le caractère et tests de Tsedek de Baruk, tests de situation, tests basés sur l'analyse factorielle du caractère, etc.

Grâce à ses relations avec l'Education nationale, la Santé, la Justice et l'Association régionale, l'institut dispose à Montpellier même de toute une gamme de lieux de stages :

- consultations d'hygiène mentale infantile ;
- centres médico-pédagogiques externes ;
- centres polyvalents d'observation :
 - « Les Oliviers (section féminine),
 - « Le Languedoc » (section masculine) ;
- service social de sauvegarde de l'enfance en danger ;
- institut médico-pédagogique de l'école nouvelle (garçons) ;
- institution de rééducation de jeunes filles (La Solitude de Nazareth) ;
- foyer des pupilles de l'assistance à l'enfance ;
- institution de sourds-muets et jeunes aveugles de Saint-Vincent ;
- centre d'orientation professionnelle ;
- service des délégués à la liberté surveillée ;
- service social des prisons.

A notre grand regret il ne nous est plus possible, du fait du refus des instituteurs de l'établissement, d'envoyer des stagiaires dans l'école mixte de perfectionnement du collège des Ecosais. Pendant plus de huit ans une collaboration très étroite s'était maintenue entre cette école et l'institut et il est regrettable qu'un institut d'université ne puisse pas disposer pour les stages de ses élèves d'un établissement public appartenant lui aussi à l'Education nationale.

Les grands stages ont lieu soit dans ces mêmes services, soit dans d'autres établissements de la région ou hors de la région.

Les élèves en stage dans les établissements de la région sont contrôlés régulièrement par l'équipe technique volante de l'Association régionale qui comprend : un médecin, une assistante sociale spécialisée et une éducatrice pédagogue, professeur de l'institut, à l'occasion des visites périodiques que ces spécialistes font dans chaque établissement affilié à l'Association régionale. Quelques élèves ont déjà pu effectuer des stages à l'étranger : Suisse, Angleterre, Belgique.

PROFESSEURS ET MONITEURS

Dès le début, l'institut a pu bénéficier largement de l'apport précieux et indispensable de maîtres éminents, compétents et dévoués qui n'ont pas hésité à charger leur besogne habituelle pour permettre son démarrage. Ces maîtres appartiennent aux Facultés de médecine, de droit et de lettres ou sont des tech-

HISTORIQUE ET PRÉSENTATION DES ÉCOLES

niciens divers : psychologues, assistantes sociales, pédagogues, éducateurs, moniteurs d'entraînement aux méthodes actives, professeurs d'éducation physique, médecins, professeurs d'art graphique, etc.

Pendant longtemps nous avons également bénéficié de la collaboration de professeurs appartenant à l'enseignement secondaire, aux écoles normales, aux classes de perfectionnement ou d'éducation nouvelle.

Presque tous ont dû créer leur enseignement et l'adapter à l'esprit et aux besoins des élèves de l'institut. Actuellement l'enseignement comporte les cours suivants :

1°) Pour la préparation de l'examen de formation générale :	
Psycho-pédagogie médico-sociale et pédo-psychiatrie (Pr Lafon) ..	39 h.
Physiologie (Pr Hédon)	25 h.
Hygiène (Dr Duc)	9 h.
Secourisme (Dr Riebstein)	10 h.
Psychologie générale (M. Chabalier)	34 h.
Pédagogie générale (Mlle Beslay)	23 h.
Droit civil (M. le doyen Morin)	10 h.
Droit pénal (M. Legal)	12 h.
Législation, assistance à l'enfance (Mme de Saporta)	11 h.
Méthodes de travail — Enquête (Mlle Leydier)	8 h.
	<hr/>
Travaux pratiques de secourisme	6 h.
	<hr/>
	187 h.
2°) Pour les examens spéciaux :	
a) examen de psychologie appliquée à l'enfance inadaptée et méthodes de connaissance psychologique de l'enfant :	
Eléments de psychiatrie — Reprise de quelques problèmes de pédo-psychiatrie — Etude des caractères et des conflits (Pr Lafon), cours théoriques	21 h.
Informations générales sur les méthodes d'expression libre et provoquée, la biotypologie et les tests mentaux (Dr Faure), cours théoriques	15 h.
Séances de démonstration de matériel (M. Chabalier)	4 h.
Etude pratique du milieu (Mme de Saporta)	7 h.
	<hr/>
	47 h.
b) examen de pédagogie spéciale :	
Pédagogie appliquée à l'enfance inadaptée (Mlle Beslay), cours théoriques	11 h.
Techniques de cure associées à la pédagogie (psychothérapie, rééducation motrice et de la parole) (Dr Faure, Dr Bascou), cours théoriques	7 h.
Travaux pratiques :	
Pédagogie appliquée	6 h.
Pédagogie spéciale (deux options de 40 à 45 h. chacune, à choisir entre éducation physique, chant, dessin, modelage, observation de la nature	90 h.
	<hr/>
	114 h.

Les moniteurs de stages occupent tous des fonctions dans les services où ont lieu les stages. Le plus souvent, ils assurent la formation de stagiaires en plus de leur travail habituel, ce qui constitue pour eux parfois une gêne, souvent une lourde charge.

On voit ainsi la somme de dévouement, de compétence et de bonne volonté qu'il faut réunir pour assurer la vie et l'efficacité de l'institut. On ne saurait trop remercier tous ceux qui nous ont accordé leur si précieuse collaboration.

On devine également le rôle capital du directeur et surtout du moniteur-chef qui doivent coordonner et maintenir l'unité de l'enseignement.

ENSEIGNEMENT

Actuellement, l'enseignement est étalé sur deux années scolaires :

1°) Première année :

a) mois de probation comportant toute une série d'examens psychologiques, une épreuve de culture générale, un stage de quinze jours dans un centre d'entraînement aux méthodes actives, des visites dans divers établissements d'enfants inadaptés et un début d'enseignement général ;

b) après l'admission définitive en qualité d'élève de l'institut, l'enseignement régulier est divisé en trois périodes de deux mois avec trois jours par semaine d'enseignement théorique et trois jours par semaine de stages pratiques.

Entre deux de ces périodes a lieu un stage de quinze jours d'éducation physique. Les stages d'entraînement aux méthodes actives et d'éducation physique se font en internat et permettent d'apprécier la façon de vivre en équipe des élèves.

Des travaux pratiques sont obligatoires pour deux activités éducatives sur cinq matières enseignées. Nous laissons le choix au candidat qui doit tenir compte de ses aptitudes. Les cinq matières sont : dessin et applications graphiques, modelage, chant, éducation physique et observation de la nature. Il y a une séance de trois heures par semaine, soit environ quarante-cinq heures de travaux pratiques de pédagogie spéciale et quelques séances d'application de secourisme.

2°) Deuxième année :

a) le mois d'octobre est consacré pour les jeunes filles à un stage d'enseignement ménager familial, et nous conseillerons aux jeunes gens un stage dans un centre d'apprentissage ;

b) les mois de novembre et de décembre de la deuxième année permettent d'exécuter un petit stage de deux mois ;

c) enfin, les deux trimestres sont réservés au grand stage à temps plein.

Le grand stage a lieu dans un établissement de la région ou hors de la région. Le placement est souvent difficile quand il faut concilier pour chacun : un travail qui lui convienne (tous nos élèves ne sont pas appelés en effet à s'occuper d'un même type d'enfants), un établissement spécialisé où il pourra être placé sous la direction d'un moniteur de stage qualifié et où il trouvera des conditions matérielles d'existence lui permettant de vivre.

La suppression de bourses de deuxième année a considérablement compliqué le problème du placement en grand stage, tous les établissements ne pouvant

HISTORIQUE ET PRÉSENTATION DES ÉCOLES

actuellement assurer obligatoirement le pair simple ou avec indemnité. Dans notre région, les prévisions de la direction technique de l'Association régionale montrent que les postes qui pourraient être ainsi occupés sont de plus en plus rares à mesure que la formation du personnel permet de pourvoir ces postes de titulaires qualifiés ; il est clair que direction de l'établissement et enfants ont intérêt à ce que cette dernière formule soit préférée.

En fin de deuxième année, au moment de la présentation du travail écrit, une semaine d'études regroupe les élèves à l'institut. La méthode de travail adoptée pour cette semaine d'études est de faire appel à la participation des élèves eux-mêmes, orientée et complétée par la collaboration de divers professeurs compétents de l'institut. Cette session permet un échange d'expériences, de méthodes et de points de vue très intéressants. Des exposés sont confiés aux élèves et suivis de discussions et de travaux en équipes organisés pour approfondir quelques questions.

Une lettre circulaire avec questionnaire est envoyée à l'avance à chaque élève pour préparer le programme en fonction des travaux exécutés par lui, de ses besoins et désirs et des lacunes constatées dans sa formation.

Par exemple, en 1951, les thèmes choisis ont été les suivants :

- exposés de quelques expériences d'éducateurs en centre de rééducation de jeunes garçons et en home de semi-liberté de grands adolescents ;
- contacts affectifs chez les adolescents et études des rapports affectifs entre éducateurs et enfants ;
- travaux manuels ;
- expériences éducatives sur de jeunes débiles ;
- les sanctions ;
- la pédagogie en centre d'observation et les méthodes de pédagogie active en centre de rééducation chez les jeunes enfants, avec présentation de matériel ;
- études d'activités éducatives par l'emploi du modelage et du dessin ;
- le home de semi-liberté ;
- les jeux d'expression corporelle ;
- le dessin en centre d'observation ;
- présentation de matériel psychotechnique et démonstrations d'applications ;
- problèmes d'administration des centres.

L'enseignement compte donc en moyenne :

1°) 240 heures de cours théoriques ;

2°) 110 heures de travaux pratiques ;

3°) des sessions de formations spéciales :

entraînement aux méthodes actives	15 jours
éducation physique	15 jours
enseignement ménager familial ou centre d'apprentissage	30 jours
regroupement et études diverses en fin de deuxième année	6 jours

4°) trois stages de deux mois de 6 à 8 heures par jour, trois jours par semaine, et grand stage de six mois de 8 heures par jour, six jours par semaine.

Nous reviendrons dans un autre article sur ce stage.

Nous voudrions insister ici sur l'importance de la coordination qui doit exister entre l'enseignement oral et la formation théorique et pratique. Nous orientons

de plus en plus l'enseignement théorique vers un travail éducatif en développant en particulier les « attitudes éducatives et techniques de cure ».

Nous prévoyons pour l'année 1952-1953 un enseignement fait pour les élèves de première année dans les lieux mêmes de stage, en particulier en centre d'observation. Cet enseignement sera assuré avec la collaboration de toute l'équipe technique du centre d'observation et sera fait sous forme d'entretiens et d'échanges de vues à partir de cas concrets.

LES ÉLÈVES

Les étudiants sont admis en principe à l'institut entre 20 et 35 ans. L'âge minimum de 20 ans nous est apparu nécessaire, car il s'agit d'entreprendre des études qui demandent une certaine maturité d'esprit et de faire des stages mettant souvent les élèves au contact de situations sociales particulièrement difficiles et traumatisantes pour la psychologie des élèves.

Toutefois des dispenses peuvent être accordées, car il y a des différences de maturité très grandes, une fille de 19 ans étant souvent plus mûre qu'un garçon de 20 ans par exemple. D'autre part, nous avons été amenés à admettre des bacheliers de moins de 20 ans. Le baccalauréat étant le plus souvent acquis avant cet âge, il nous paraît impossible de faire attendre ces candidats pendant un an.

Depuis longtemps nous estimons que nos élèves devraient être pourvus du baccalauréat ou du brevet supérieur. Nous sommes peut-être parmi les seuls à défendre cette position, mais nous croyons devoir la maintenir.

Nous ferions volontiers une exception pour ceux qui ont fait la preuve d'une valeur humaine telle qu'acquisition d'un métier ou d'un C.A.P. professionnel et qui ont une culture suffisante pour suivre l'enseignement.

Il avait été admis qu'à titre transitoire des candidats non diplômés pourraient être acceptés s'ils donnaient satisfaction à un examen d'entrée permettant d'apprécier leur niveau de culture générale et leurs aptitudes à suivre l'enseignement.

Pendant longtemps nous n'avons pas pensé qu'il soit possible de mettre à exécution un moyen de sélection dès l'entrée. Cette sélection nous a toujours paru nécessaire, mais nous n'avons pas pu ni osé la réaliser ; nous estimions que la sélection naturelle et progressive se faisait au fur et à mesure du déroulement de l'enseignement et des stages et, effectivement, ceux qui sont arrivés à la fin de leurs études sont en général restés au service de l'enfance inadaptée et ont été de bons éléments pour la sauvegarde.

Cependant depuis deux ans nous avons admis le principe du *stage probatoire* comportant, ainsi que nous l'avons dit plus haut :

1°) toute une série de tests psychologiques (D. 48 et P.M. 48 permettant d'apprécier le facteur G. — R. 31 pour le facteur R.), 2°) des tests de vocabulaire (B.V.C. 16 complété par le B.V.C. 8), 3°) des inventaires de personnalités (Bernreuter et Rosenzweig) et, enfin, un test de facilité verbale (W. 51 et W. 61).

Ces examens psychologiques ont été réalisés par le centre d'orientation professionnelle placé sous la direction très compétente de M. Maury. Un classement a été établi et un groupement comparatif fait avec les candidats d'un autre établissement d'enseignement. Nos élèves admis à l'inscription se sont montrés

HISTORIQUE ET PRÉSENTATION DES ÉCOLES

supérieurs à ceux du groupe admis dans cet autre établissement qui délivre du reste un diplôme d'état.

Les conditions actuelles, sous lesquelles nos élèves sont admis à l'institut, paraissent au moins aussi sérieuses que celles permettant l'inscription à la Faculté de droit pour obtenir les capacités en droit ou dans les instituts d'université d'éducation physique ;

2°) un stage de quinze jours dans un centre d'entraînement aux méthodes d'éducation actives permettant une observation directe du candidat ;

3°) un examen de culture générale ;

4°) quinze jours d'information comportant l'étude de généralités sur la psycho-pédagogie médico-sociale et les visites de différents établissements spécialisés de Montpellier consacrés à l'enfance inadaptée.

A la fin du mois de probation nous avons pu tenir compte de cet ensemble pour conseiller à certains élèves de choisir une autre orientation. Notre expérience est trop récente pour nous permettre les moindres conclusions.

Dans une étude statistique nous avons comparé les résultats obtenus aux examens par les élèves non bacheliers, les bacheliers et ceux qui avaient déjà eu une autre formation professionnelle. Il est curieux de constater, ainsi que le montre le tableau ci-contre, que le pourcentage varie peu puisqu'il y a 75 % de succès pour les premiers, 79 % pour les seconds et 77 % pour les derniers. Les différences sont par conséquent minimes. Ce tableau montre aussi l'évolution du nombre des élèves qui, fixé à 24 au début, a atteint 54 en 1950 : c'est beaucoup trop pour nos possibilités de formation pratique, car nous surchargeons les services accueillant les stagiaires et le nombre nuit à la cohésion de la promotion. Pour 1952 nous avons décidé de nous fixer aux environs de 30.

On retrouvera dans notre article de 1950 des statistiques portant sur les élèves reçus aux examens au cours des premières années et sur ce qu'ils sont devenus au-delà de leur formation à l'institut. Il est intéressant de souligner que, sur les 60 premiers élèves ayant pris un poste, 51 sont restés au service de l'enfance.

SANCTION DES ÉTUDES : DIPLOME

Certes le diplôme n'est pas le but essentiel que l'élève doit poursuivre à l'institut. Il est cependant nécessaire de sanctionner les études. Pour obtenir le diplôme, l'élève doit :

1°) avoir subi avec succès les épreuves de formation générale, de psychologie appliquée à l'enfance inadaptée et méthodes de psychologie de l'enfance, et de pédagogie spéciale ;

2°) avoir accompli avec régularité, compétence et aptitude les petits stages et le grand stage. (A la fin de chaque stage le moniteur doit en effet fournir sur l'élève un rapport détaillé) ;

3°) avoir suivi avec assiduité l'enseignement oral et les travaux pratiques ;

4°) avoir présenté un travail écrit sur un sujet choisi par le candidat ou proposé par un professeur ou moniteur et accepté par le directeur de l'institut.

HISTORIQUE ET PRÉSENTATION DES ÉCOLES

SITUATION DES ÉLÈVES A L'ENTRÉE

Age - Diplômes - Spécialités

PROMOTIONS	1946-48	1947-49	1948-50	1949-51	1950-52	1951-53	Total
Nombre d'étudiants inscrits } G. . .	5	6	1	13	14	7	46
} F. . .	21	23	21	31	40	32	168
Ages							
moins de 20 ans	2	5	2	9	7	3	28
20-22 ans	10	12	9	15	22	16	84
23-25 ans	4	5	5	14	10	12	50
26-30 ans	6	3	4	5	8	5	31
31-35 ans	2	2	1	1	3	2	11
au-dessus de 36 ans	2	2	1		4	1	10
Diplômes à l'entrée							
sans diplômes } laïques	4	5	8	3	13	6	39
} religieux	1	1	1	5	4	2	9
} B.E.	1	2	1	5	4	1	10
} Bac. 1 ^{re} part.	1	1	2	4	4	6	18
} (tous diplômés)							15
} (dont 6 diplômés)							9
} (dont 9 diplômés)							12
} (dont 7 diplômés)							12
} (dont 17 diplômés)							21
} (dont 48 non diplômés à l'entrée et 28 B.E. & 1 ^{re} partie Bac.)							76
B.S.	2	2	2	2	19	1	9
Bac.	12	9	4	17	10	13	74
Etudes sup.	4	3	4	9	2	4	34
Bac.				4		2	8
} (dont 13 diplômés)							20
} (dont 12 diplômés)							14
} (dont 9 diplômés)							10
} (dont 25 diplômés)							32
} (dont 24 diplômés)							31
} (125 Bac. et Etud. sup.)							125
Spécialisations							
Ass. Soc.		3					3
Inf.		1				1	1
Ass. fam.		1			2	1	4
Jard. enf.		1				2	3
Puéricult.							
B.E. ind.	1						1
Ecole cadres éduc.		1					1
} (diplômé)							1
} (dont 4 diplômés)							6
} (13 Spécialisés)							13

RÉSULTATS EXAMENS THÉORIQUES DE CINQ PROMOTIONS

1946-48 — 1947-49 — 1948-50 — 1949-51 — 1950-52

Inscrits	Echecs et Abandons	Reçus - %
Non bacheliers	61	15
Bacheliers et Etud. sup.	105	22
Spécialisés	9	2
		46
		75 %
		83
		79 %
		7
		77 %

HISTORIQUE ET PRÉSENTATION DES ÉCOLES

Les épreuves et les coefficients de divers examens ont été, en 1952 :

a) examen de formation générale :

Écrit :

psychologie générale (durée 4 h.)	coefficient 4
psychologie de l'enfance inadaptée et généralités sur la psychopédagogie médico-sociale (durée 4 h.)	» 4

La moyenne à l'ensemble de ces épreuves est nécessaire pour obtenir l'admissibilité.

Oral :

physiologie	coefficient 2
psycho-pédagogie médico-sociale	» 2
psychologie générale	» 2
pédagogie	» 2
hygiène	» 1
droit pénal	» $\frac{1}{2}$
droit civil	» $\frac{1}{2}$
méthodes pratiques de travail	» $\frac{1}{2}$
notions élémentaires d'assistance	» $\frac{1}{2}$
secourisme	» 1

La moyenne à l'ensemble des épreuves est nécessaire pour être reçu à l'examen.

b) examens spécialisés :

Psychologie appliquée à l'enfance inadaptée et méthode de connaissance psychologique de l'enfant :

Écrit (deux épreuves) :

étude des inadaptations (durée 4 h.)	coefficient 2
méthodes de connaissance psychologique de l'enfant (durée 4 h.)	» 2

La moyenne à l'ensemble de ces épreuves est nécessaire pour obtenir l'admissibilité.

Oral (trois interrogations) :

étude des inadaptations	coefficient 2
méthodes de connaissance psychologique de l'enfant	» 2
connaissance du milieu	» 2

La moyenne à l'ensemble des épreuves est nécessaire pour être reçu à l'examen.

Pédagogie spéciale :

Écrit (une épreuve) :

pédagogie générale et pédagogie appliquée à l'enfance inadaptée (durée 4 h.)	coefficient 2
--	---------------

Travaux pratiques :

deux épreuves correspondant aux deux options de pédagogie spéciale	coefficient 2
--	---------------

La moyenne à l'ensemble de ces épreuves est nécessaire pour l'admissibilité,

Oral (deux interrogations) :

pédagogie générale et pédagogie appliquée à l'enfance inadaptée	coefficient 2
techniques associées à la pédagogie	» 1

La moyenne à l'ensemble des épreuves est nécessaire pour être reçu à l'examen.

Nous avons l'intention, pour 1953, de rendre éliminatoires les épreuves portant sur les matières de base (psycho-pédagogie médico-sociale, psychologie générale, pédagogie). La note éliminatoire sera 7 sur 20, pour chacune, le principe de la moyenne pour l'ensemble étant également maintenu.

Nous pouvons, à titre d'exemple, donner la liste de quelques mémoires présentés en 1951 :

- étude de la « structure du village » chez les enfants présentant des troubles affectifs et caractériels ;
- importance du home de semi-liberté ;
- le dessin en observation chez les grands adolescents ;
- les jeux d'expression corporelle ;
- les petits groupes familiaux (ou petites familles) dans les maisons d'enfants inadaptés ;
- réflexions sur le home de semi-liberté ; contacts affectifs avec l'adolescente ;
- le vol chez le garçon, ses causes ;
- le sport chez l'adolescent présentant des troubles du comportement ;
- utilité de la classe au centre d'observation ;
- rétrospective sur cinq années de travail au foyer de l'assistance à l'enfance ;
- influence d'une pouponnière de passage sur le développement de l'enfant ;
- enfants bilingues d'âge scolaire, etc.

Le mémoire doit être un travail personnel de recherches et d'études « cliniques » en relation avec le stage de l'élève.

L'éventail des sujets traités est large. Nous pouvons donner la liste méthodique des principaux soutenus depuis 1947.

Problèmes généraux.

Cadre de vie pratique (Importance du) — Claude Barry (juillet 1951).

Centre d'observation.

Une année d'observation au centre « Languedoc » — Laurent Carbil (décembre 1948).

Centre d'accueil et d'observation — Sœur Marie-du-Christ-Roi (décembre 1948).

L'accueil dans un centre d'observation — Albert Frontier (novembre 1948).

La colonie de vacances en rééducation — Sœur Marie-Thérèse-de-Jésus (juillet 1948).

Foyer de l'Assistance à l'enfance — Paulette Munch (décembre 1951).

Organisation type d'un internat pour garçons d'âge scolaire — Sœur Adrien (juin 1947).

Loi du 15 avril 1909 — Simone Barnet (juillet 1948).

Le début d'une maison de rééducation : Millegrand — M. M. Janvier (juin 1951).

Etablissement du prix de journée — Y. Vache (juillet 1947).

L'adaptation professionnelle en centre d'observation — J. L. Mas (novembre 1948).

Problèmes d'éducation.

Activités individuelle et libre au groupe éducatif — Germaine Landry (juillet 1952).

Contact affectif avec les adolescents — Anne-Marie Grolleau (juin 1951).

Affectivité de l'enfant élevé dans une collectivité grégaire — Sœur Seguin (juillet 1950).

Débiles bilingues d'âge scolaire — Monique Wernert (juillet 1951).

Débilité et instabilité juvéniles — Christiane Turion (juin 1948).

Débilité mentale chez les filles de 10 à 14 ans — Sœur Jourdan (juillet 1951).

Débiles mentaux : pronostics de réadaptation sociale — Jacques Landri (octobre 1949).

Réflexions sur un essai d'éducation et orientation psychothérapique — Germaine Cousin (juillet 1952).

L'éducatrice en centre psycho-pédagogique externe — Suzanne Maille (juillet 1952).

Influence d'une pouponnière de passage sur le développement de l'enfant — Marie-Madeleine Rolland (novembre 1951).

HISTORIQUE ET PRÉSENTATION DES ÉCOLES

- L'épilepsie chez l'enfant et l'adolescent* — Nicole Rolland (juillet 1952).
L'équipe en rééducation féminine — Sœur Lucia (décembre 1948).
Groupes familiaux ou « petites familles » en maisons d'enfants inadaptés — Christiane Escande (décembre 1951).

Home de semi-liberté.

- L'ambiance du home de semi-liberté* — Claude Jouju (juillet 1951).
Réflexions sur le home de semi-liberté — Max Frachon (juillet 1951).
Individualité et groupe — Jacqueline Perris (juillet 1951).
Instabilité chez les « surdoués » — Odette Cathala (novembre 1949).
Rôle de la monitrice dans un centre d'observation féminin — Mme Mizrahi (juil. 1949).
Les conditions d'une bonne observation — Marise Marchand (juillet 1948).

Orphelins.

- Etude des besoins de l'orphelin et observation du comportement* — Sœur Serin (juil. 1950).
Psychologie de l'orpheline — Angèle Calvet (juillet 1950).
Réactions individuelles au sein d'un groupe en formation — Lydie Rouquette (juillet 1952).
D'une rééducation précoce — Françoise Peyrat (décembre 1949).
Faut-il faire de la rééducation dans un centre d'observation ? — Nicole de Bouchony (décembre 1949).
Le vol chez les garçons, ses causes — Annette Hausknecht (octobre 1951).

Techniques de rééducation. — Activités éducatives.

- Le cinéma et les enfants* — Marie-Jeanne Sibiodon (juillet 1950).
Le besoin de création — Arlette André (juillet 1948).
Le dessin de l'enfant — Louis Mavaut (décembre 1948).
Le dessin chez les grandes adolescentes — Marie-Thérèse Duglou (juillet 1951).
Le dessin, moyen de connaissance et de rééducation de l'enfant anormal — Geneviève Rouger (juin 1947).
Le jeu d'expression corporelle dans un centre de rééducation — Anne-Marie Durand (juillet 1950).
Les jeux libres — Marie-Thérèse Bouvet (juillet 1952).
Les jeux moteurs — Marie de Saint-André (novembre 1949).
Les loisirs dans la rééducation des inadaptés d'âge scolaire — Solange de La Malène (juillet 1947).
Loisirs de plein air dans les centres d'adolescents — Raymond Bovis (juillet 1952).
Le modelage et l'enfant — Jacqueline Legal (juillet 1951).
La musique dans la rééducation — Jacqueline Lelièvre (juillet 1950).
Le rythme — Marguerite Schulz (décembre 1949).
Le sport et l'enfant présentant des troubles du comportement — Albert Lefèvre (juil. 1951).
Les sports aériens — Maurice Landry (juillet 1952).
Travaux manuels avec les 6 à 10 ans en rééducation — Marie-Jeanne Michel (juil. 1951).
Rôle des travaux manuels dans le développement de la personnalité des enfants inadaptés — Denise Lanoy (juillet 1948).
Observation des filles inadaptées par les travaux manuels — Sœur Marie-du-Cœur-de-Marie (juillet 1947).

Pédagogie scolaire.

- Rôle des activités scolaires dans le dépistage des mineurs inadaptés* — Jean Prochasson (juillet 1951).
Année de pédagogie auprès de trois jeunes enfants pratiquement incultes — Elisabeth Vidal (juillet 1950).
Equipement d'un jardin d'enfants — Sœur Marie-Colombe (juillet 1947).
Fichier scolaire — Sœur Marie-Françoise (juillet 1947).
Etude du français dans un groupe d'enfants débiles — Sœur Brunel (juillet 1952).
La pédagogie au foyer des pupilles — Yvette Jaubert (juillet 1948).
Enseignement de la grammaire dans les centres de rééducation — Marguerite Jallaguiet (décembre 1948).
Jardin d'enfants — M. Bru.
La lecture — Denise Marques.
Pédagogie de la lecture dans la classe d'initiation — Simone Cros (1952).
Matériel A.S.E.N. d'initiation au calcul — Lucienne Seguy (juin 1947).

HISTORIQUE ET PRÉSENTATION DES ÉCOLES

- Matériel pour l'éducation sensori-motrice* — Sœur Marie-Octavie (juillet 1947).
Matériel Froebel — Gilberte Basset (juillet 1947).
Matériel de Mlle Monchamp — Maria Chincholle (juillet 1947).
Matériel Montessori — Alice Ache (juillet 1947).
Méthodes de Mlle Debroas — Marie-Claude Etienne (juillet 1950).
L'observation en pédagogie avec les petits — Renée Vedeilhe (juillet 1952).
La classe en observation dans un groupe de moyens — Odette Jobey (juillet 1952).
Utilité de la classe en centre d'observation — Michel Minot (juillet 1951).
De la pratique du récit en texte libre en classe d'observation — Léonie-Sylvie Bouvet (juillet 1952).
Travail d'observation fait en classe — Christiane Leclercq (octobre 1949).
Travaux scolaires, moyen d'observation — Marie-Rose André (octobre 1948).

Psychologie expérimentale.

- Rôle de l'adjoint et de l'adjointe sociale dans une consultation d'H.M.I.* — Marie-Thérèse Benoit (novembre 1947).
Consultation d'H.M.I. et centre médico-pédagogique de Bordeaux — Monique Malleville (juillet 1950).
Document sur le dessin de l'enfant — Philippe Vasse (juillet 1952).
Les images dans un centre d'observation — Renée Destribats (octobre 1948).
Observation en groupe, complément à la psychothérapie — François Schlemmer (juil. 1950).
Pervers (étude médico-psychologique des comportements relevés dans les centres d'observation de la région bordelaise) — Colette Favori (juillet 1952).
Rôle du psychotechnicien dans le centre d'observation — Claudine Sanz (juillet 1948).
Etude comparée du Terman et du Grace Arthur chez les débiles mentaux légers — Michèle Broquère (juillet 1952).
Test de la figure complexe — Jacqueline Ronflard (octobre 1948).
« Thematic Aperception Test » — Simone Boyer (décembre 1950).
Village d'Artus : étude de la structure du village chez les enfants présentant des troubles caractériels — Claude Besset (juin 1951).
Village d'Artus, test d'activité créatrice dans la schizophrénie — Claire Dabbah (juin 1951).
Test de Head — Marguerite Reynes (juillet 1951).

Au début il s'agissait de simples comptes rendus. Actuellement la valeur des mémoires reste encore inégale, mais il y en a d'excellents. Les thèmes choisis sont de moins en moins généraux et portent de plus en plus sur des points précis dont la somme aidera sans doute à mettre au point une méthodologie pédagogique appliquée à l'éducation : attitudes éducatives, problèmes du métier d'éducateur, psychologie, vie et conduite du groupe et une adaptation des techniques d'activités éducatives aux enfants inadaptés.

Les élèves ont de grandes difficultés à rédiger leur mémoire au cours de leur grand stage. Le tableau ci-après (voir pp. 668 et 669), montre non seulement le déchet, mais surtout le fait que bien des élèves n'arrivent pas à présenter leur mémoire dans le délai réglementaire. Ce n'est bien souvent que trois ou quatre ans après le début de leurs études que ceci est réalisé. C'est une preuve de plus à l'appui de la thèse que nous soutenions au début, préconisant la présentation du mémoire après deux ans d'exercice comme éducateur stagiaire.

Le diplôme ne peut être que le témoignage d'un enseignement suivi et appris et d'un effort, mais il ne saurait impliquer obligatoirement le droit d'occuper un poste dans un service de l'enfance inadaptée.

Nous pensons que le diplôme doit être obligatoire, mais nous estimons qu'il ne sera pas toujours suffisant et c'est pour cela que nous proposons au-delà du diplôme, et plus exactement des certificats d'études de psycho-pédagogie médico-

TABLEAU DES ÉTUDIANTS ADMIS - RÉSULTATS OBTENUS

PROMOTIONS	1949-51 (élèves de 2 ^e année en 50-51 - Promotion sortante en juillet 51)			1950-52 (élèves de 1 ^{re} année en 50-51 - promotion devant sortir normale- ment en juillet 52)			1952-53 (élèves entrés en novembre 51)		
	Boursiers	Non- boursiers	TOTAL	Boursiers	Non- boursiers	TOTAL	Boursiers	Non- boursiers	TOTAL
— Nombre d'étudiants } Garçons	6	7	13	8	6	14	4	3	7
inscrits à l'entrée } Filles	11	20	31	15	25	40	12	20	32
— Ages à l'entrée									
moins de 20 ans	5	4	9	6	1	7	7	3	3
20-22	5	10	15	12	10	22	6	9	16
23-25	5	9	14	6	4	10	6	6	12
26-30	1	4	5	4	4	8	3	2	5
31-35	1		1		3	3	2	2	2
— supérieurs à 36 ans					4	4	1	1	1
— Diplômes à l'entrée									
sans diplômes } laïques	1	2	3	9	4	13	4	2	6
} religieux					4	4		2	2
B.E.	1	4	5					1	1
B.S.	1	1	2					2	1
Bac. 1 ^{re} partie	2	2	4	2	2	4		4	6
Bac.	8	9	17	11	8	19		9	13
Etudes sup.	4	5	9	5	5	10		3	4
Spécialisations									
A.S. bac.		4	4					2	2
A.S. non bac.				1	1	2			
Enseignement ménager				1	1	2			
Inf. T.E.P.									
Jardin. d'enf.									
RÉSULTATS DE LA SCOLARITÉ									
A L'INSTITUT									
1 ^{re} année :									
— Reçus aux examens 1 ^{re} année	15	17	32	22	21	43			
— Echecs et Abandons									
santé		1	1						
changt orientation		4	4						
nommé D.P.L. surveillée		1	1						
a) au cours } D ^r droit préparat concours		1	1						
de l'année } magistr.		1	1						
raisons } mariage		1	1						
père aubergiste A.J.		1	1						

HISTORIQUE ET PRÉSENTATION DES ÉCOLES

sociale et de formation professionnelle spéciale, deux ans d'exercice de la profession en qualité d'éducateur stagiaire.

Nous verrions très volontiers l'élève passer le certificat de formation générale en fin de première année, les examens de formations spéciales en fin de deuxième année et le mémoire au bout des deux ans d'exercice. La besogne des élèves qui ont de la difficulté pour rédiger leur mémoire pendant leur grand stage de six mois serait ainsi facilitée et leur travail aurait plus de valeur puisqu'ils disposeraient ainsi pour le réaliser de deux années supplémentaires.

DIFFICULTÉS, DÉFICIENCES, PERFECTIONNEMENTS A APPORTER

Afin de pouvoir réaliser notre « autocritique » et sans doute même pour l'extérioriser en partie, car il est peut-être « un autre nous-même, mais plus jeune et plus profond », nous avons demandé à notre collaborateur et ami Jean-Louis Faure d'extérioriser cette critique.

Sa pensée sera ici indiquée entre guillemets : « Un peu plus de précision et de modestie dans les termes désignant les écoles ne pourrait être que favorable à nos écoles ; dans la majorité des cas celles-ci ne peuvent prétendre donner un minimum de formation véritable qu'à des éducateurs destinés à travailler auprès d'enfants irréguliers ; pourquoi ne pas les appeler « écoles d'éducateurs spécialisés » ? Ne devraient-elles pas se borner à délivrer un diplôme d'éducateur dont les limites seraient ainsi bien marquées ? N'est-il pas anormal que certains de nos élèves se prévalent de leur diplôme d'école pour assurer des fonctions d'assistant de psychologie, par exemple, alors que l'enseignement donné n'y prépare pas réellement ? »

Il est logique de demander que l'on précise le rôle et surtout que l'on limite les droits qui peuvent être donnés par le diplôme de ces écoles. Cependant il est dans l'esprit même de l'institut de Montpellier de donner à tous les équipiers une formation de base commune, aussi pensons-nous qu'il serait souhaitable, tout en maintenant la formule « institut », qu'il y ait au sein de celui-ci une série de sections de formation professionnelle, l'école d'éducateurs étant une de ces sections comme l'école de psychologues praticiens ou d'assistantes sociales spécialisées pourraient en être d'autres.

Nous revenons sur ce que nous avons dit au début. Obtention pour chaque élève :

1°) d'un certificat d'études de psycho-pédagogie médico-sociale, enseignement commun à tous ;

2°) d'un certificat de préparation à telle ou telle profession qui serait la seule valable pour entrer dans chacune des professions.

L'institut de Montpellier n'a jamais eu la prétention de former des conseillers de psychologie. Il a toujours dit à ses élèves qu'ils n'étaient pas prêts à assumer de telles fonctions, mais malheureusement, trop souvent, hors de notre région, les responsables des services ont demandé à nos anciens élèves de les assurer.

Certes, il y a une confusion, car, ainsi que le souligne également le docteur Faure, des assistantes sociales, parfois des médecins ou des assistants de

psychologie viennent chercher auprès de notre institut une information complémentaire à leur formation professionnelle de base et, lorsqu'ils ont obtenu le diplôme, ils sont, dans l'esprit de ceux qui les utilisent, considérés comme s'ils avaient le diplôme d'éducateur. La proposition que nous faisons ci-dessus permet de clarifier les situations.

« Quelle est la culture de base nécessaire à un futur éducateur ? »

» C'est le problème, toujours posé, du niveau d'instruction et de culture à exiger à l'entrée de l'école : baccalauréat ou pas ? La question est sans doute secondaire. Ce qui importe, c'est de savoir le travail que nous demanderons plus tard à nos éducateurs et d'en déduire l'équipement qui leur est nécessaire comme base d'études. Or un éducateur de centre d'observation et de cure, un éducateur d'institut médico-pédagogique digne de cette dénomination aura à agir souvent, et de plus en plus, en liaison avec le psychothérapeute pour un travail en profondeur ; l'intuition, même aidée d'une information générale et d'exemples pratiques, ne leur suffit pas ; il leur faut des connaissances psychologiques solides ; mais comment intégrer ces connaissances si l'on n'a pas d'abord un esprit suffisamment cultivé — le meilleur gage de compréhension et d'équilibre ? Bien sûr, d'autres éducateurs auront un rôle plus simple, encore que, sauf exception, il soit difficile de faire de la bonne éducation auprès d'enfants irréguliers avec seulement son intuition et quelques principes d'action et que l'éducateur ne doive pas se trouver en situation inférieure dans l'équipe technique avec laquelle il travaille. Envisager deux degrés dans les études ? Ceci ne paraît actuellement ni souhaitable ni réalisable. Peut-être faudrait-il simplement s'assurer d'abord que nos candidats éducateurs sont des gens intelligents. Ensuite ne pas leur donner une fausse science artificiellement plaquée sur des bases qui peuvent être insuffisantes chez certains, et ne pas leur laisser croire que quelques mois les transformeront tous en psychothérapeutes expérimentés. Enfin, orienter chacun d'eux selon ses possibilités propres et en particulier pousser les plus doués et les plus cultivés après leur diplôme, considéré seulement comme une première base, vers un complément de formation psychologique (Faculté) et pratique (centres d'observation et de cure), afin d'en faire des spécialistes pour les enfants les plus troublés. Mais le travail ne serait-il pas meilleur partout si nous avions à tous les postes des éducateurs réellement cultivés, ce qui ne veut pas dire des « intellectuels », dont la dignité souvent ne saurait devoir s'abaisser à la toilette des enfants ou au débouchage d'un lavabo ?

» Peut-être s'étonnera-t-on de ne voir envisagées ici que les qualités intellectuelles et culturelles du futur éducateur. Les qualités de caractère, de personnalité sont aussi importantes pour l'éducateur que l'équipement intellectuel sans lequel pourtant elles ne vaudraient rien. Mais comment porter d'emblée un jugement sur la personnalité d'un élève qui se présente ? Pensons-nous vraiment qu'un dossier, qu'un examen psychologique de sélection à l'entrée de l'école ou que ce fameux « pré-stage », dont on a tant parlé sans pouvoir en fixer les modalités efficaces, puissent nous renseigner sans risque d'erreurs grossières ? Dans certains cas très nets d'anomalies caractérielles peut-être, mais dans tous les autres cas ne risquons-nous pas d'éliminer des élèves qui auraient pu se révéler d'excellents éducateurs par la suite ? Ne vaut-il pas mieux, sauf contre-indication évidente, laisser tenter l'expérience des études théoriques et pratiques, quitte à l'interrompre plus tard si elle s'avère décevante ? Et peut-on nous en vouloir de laisser ainsi quelqu'un « s'embarquer » dans une voie, quitte à l'en détourner plus tard si notre intention

HISTORIQUE ET PRÉSENTATION DES ÉCOLES

première est de respecter au départ sa liberté et ses ressources de volonté ? Un éducateur ne se juge qu'à l'œuvre. Le tout est de ne pas envisager d'accorder automatiquement un diplôme d'éducateur « à l'ancienneté », ou encore parce que ce pauvre garçon a déjà fait un an et demi d'études, qu'il est bien brave et qu'on ne peut humainement le renvoyer. »

Sur ce point nous sommes entièrement d'accord avec le docteur Faure et c'est pour cela que nous avons toujours demandé les garanties d'un minimum de culture et que, pendant longtemps, nous avons pensé que seule la sélection naturelle pouvait être vraiment efficace. Nous avons déjà défendu ce point de vue, en particulier au Congrès de Paris.

« Les élèves-éducateurs sont-ils à considérer comme des étudiants d'université ?

» C'est le problème de la forme d'enseignement à leur donner, problème étroitement lié aux considérations qui précèdent. Le rattachement d'une école d'éducateurs spécialisés à une université ou sa direction par des universitaires est une forte tentation vers un enseignement magistral, passionnant, certes, mais qui risque de perdre de vue les petites réalités quotidiennes de la tâche d'éducateur ; là est le danger de plaquer une fausse science sous forme de « digest », sans insertion concrète. Ne devons-nous pas rechercher surtout un enseignement fait par des praticiens, dont certains peuvent évidemment être des universitaires, mais vivant et travaillant au contact immédiat des problèmes humains qu'ils exposent ? Ces considérations valent surtout pour les cours théoriques, certainement indispensables ; les stages pratiques ne posent pas le même problème puisqu'ils sont par définition placés sous la direction du praticien ; cependant, ne faut-il pas veiller à ce qu'il n'y ait pas trop de décalage entre les notions théoriques et les applications pratiques ? Nous connaissons bien les critiques des directeurs de centre et des chefs de stage, qui se plaignent de recevoir des élèves intellectuellement imbus de leur fraîche science et se pliant difficilement aux servitudes du métier et aux conseils parce que se croyant déjà psychologues ou psychothérapeutes : erreur de jeunesse peut-être inévitable, mais qu'il faut essayer d'atténuer.

» En ce qui concerne l'enseignement théorique, donc, ne convient-il pas d'insister lourdement sur le fait qu'il s'agit seulement d'une information générale, d'un premier débrouillage modeste ?

» Remarque analogue quant aux stages pratiques de début : les stages de première année, courts, effectués dans des services divers, ne doivent-ils pas être simplement un instrument d'information ? Beaucoup de stagiaires débutants se plaignent de ce qu'« on ne leur fait rien faire », de ce qu'« on les confine dans des tâches secondaires » ; mais ne sont-ils pas là pour voir agir avant d'agir ? Peut-on d'emblée les laisser affronter personnellement des problèmes qu'ils ignorent totalement... ou qu'ils croient trop bien connaître ? Ne vaut-il pas mieux leur faire d'abord étudier quelques dossiers bien travaillés ; puis les faire participer, dans un rôle secondaire, mais justifiable aux yeux des enfants, à des tâches ou activités organisées ; enfin les admettre à quelques-unes des réunions où le personnel du service fait ensemble périodiquement le point sur les enfants confiés à ses soins ? Ces réunions d'évolution ou de synthèse, habituellement tenues en particulier dans les centres d'observation — où tous les élèves de première année devraient passer obligatoirement quelques semaines — ne sont-elles pas un moyen de formation capital et un joint entre l'enseignement théorique et l'enseignement pratique ? Là,

en partant de cas concrets, il est possible d'étudier les réactions de l'enfant, de son milieu, du personnel lui-même, et d'en rechercher les motivations ; il est possible de faire l'application concrète des notions théoriques reçues, pour essayer de comprendre les situations vécues et d'ajuster les attitudes éducatives qu'elles réclament ; il est possible de reprendre tel point de l'enseignement qui paraît avoir été mal compris ou sous-estimé ; il est possible aussi, en discutant échecs et erreurs, d'attirer l'attention sur l'indispensable modestie de celui qui veut, au prix de beaucoup de travail, de temps et de tâtonnements, essayer de comprendre et d'aider des enfants troublés.

» Au cours du grand stage, qui est habituellement le centre de la deuxième année d'études, l'élève éducateur n'est plus seulement spectateur et auditeur : il dispose maintenant d'un minimum d'information qui lui permet de s'essayer et de se former sous le contrôle d'un éducateur déjà expérimenté et d'un chef de stage chargé de faire les mises au point nécessaires.

» A côté de ce rôle pratique rempli « en doublage » (et exceptionnellement en intérim à la fin du stage), les réunions d'équipes gardent une valeur essentielle de formation, mais les stagiaires y ont maintenant la parole, pouvant discuter et confronter des points de vue, critiquer même leurs propres attitudes.

» Ces réunions, sur lesquelles nous insistons tant, ne sont-elles pas en définitive le seul moyen d'assurer la cohésion de l'enseignement théorique et pratique, à condition que les praticiens qui les assurent soient en liaison étroite avec l'école d'éducateurs ou mieux encore soient eux-mêmes chargés de cours théoriques à l'école ?

» Un psychiatre d'enfants, un assistant de psychologie, un directeur de centre, une assistante sociale, un éducateur-chef, qui travaillent quotidiennement avec des éducateurs et savent ce qu'on attend de ceux-ci, ne sont-ils pas les plus qualifiés, à condition d'avoir aussi un bagage universitaire suffisant, pour mener un enseignement cohérent, à la fois théorique et pratique, en s'adjoignant les spécialistes supplémentaires qui s'avéreront nécessaires (juristes, hygiénistes, maîtres d'expression, et jusqu'aux professionnels capables d'initier les élèves aux problèmes du monde du travail) ? »

L'institut d'université, disposant de lieux de stage, correspond bien justement à cette double mission théorique et pratique et à la possibilité d'accueillir comme professeurs non seulement des maîtres de vocation, mais aussi des praticiens, à condition qu'ils aient la culture suffisante pour donner un enseignement. La formule d'institut d'université permet également de donner un enseignement à toutes les catégories d'étudiants.

Nous allons plus loin. Pouvons-nous imaginer que deux ans d'études suffisent à transformer un adolescent en éducateur dont on puisse affirmer la compétence ? Tous les chefs de stage, tous les professeurs d'école savent combien il est difficile de porter un jugement de valeur éducative sur leurs élèves, même après deux ans, avec les seules indications des examens théoriques et du travail pratique effectué « en doublage ». Alors n'est-il pas logique d'être plus exigeant ? Pourquoi ne pas demander, après les études proprement dites, un ou deux ans de pratique libre du métier avant de délivrer un diplôme d'éducateur ? Un mémoire de fin d'études, présenté après cette expérience, n'aurait-il pas une tout autre valeur ? L'avis d'un directeur de service ne serait-il pas autrement formel ? Bien sûr, durant cet

HISTORIQUE ET PRÉSENTATION DES ÉCOLES

exercice, les éducateurs stagiaires seraient rétribués comme tels, selon les barèmes officiels du personnel. Là encore nous sommes entièrement d'accord avec le docteur Faure, puisque c'est ce que nous avons préconisé dès le début de cet article.

Comme le lecteur pourra s'en rendre compte, en faisant une comparaison avec l'article de 1950, des progrès ont été réalisés quant à l'organisation des travaux pratiques et des stages et aux relations des professeurs d'enseignement théorique et des moniteurs de formation pratique.

Nous nous sommes efforcés d'entraîner nos élèves dans un apprentissage plus poussé de la technique éducative et nous pensons encore que ce serait une erreur d'isoler complètement la formation des éducateurs de la formation des autres équipiers de l'enfance inadaptée. Nous souhaitons au contraire que les relations déjà existantes entre l'institut et la Faculté de médecine, la Faculté de lettres, la Faculté de droit, les écoles normales, les écoles d'enseignement secondaire et d'enseignement primaire, les écoles de service social et les écoles d'études familiales se multiplient encore.

Au milieu de tout cela, l'éducateur ne sera pas perdu ; non seulement il enrichira son esprit, mais encore il prendra conscience qu'il reste la cheville ouvrière, l'acteur permanent, le travailleur en profondeur du relèvement de l'enfance inadaptée.

A son contact les médecins, les magistrats, les assistantes sociales, les instituteurs comprendront mieux sa mission et son rôle qui ne font pas double emploi avec ceux du professeur ou de l'instituteur, mais qui au contraire les complètent et permettent de respecter cette alternance de vie nécessaire à chacun : vie familiale, vie scolaire et vie professionnelle.

D'une formation commune au départ d'un travail commun en permanence ne peut naître que la bonne équipe souhaitée pour tous nos services de sauvegarde. Aussi croyons-nous, après dix années d'expérience, devoir rester dans la formule que nous avons choisie dès le début, à condition bien entendu d'aménager constamment l'enseignement aux nécessités exigées par l'exercice de la profession d'éducateur.

*